

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 février 2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE NEUF FEVRIER à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Bernard DANIEL, Maire

Date de convocation : 2 février 2018

Etaient présents : BIDET Grégory, BUSSERON Philippe, BRUN Claudine, DUBOCAGE Angélique, DANIEL Bernard, DEBOURGES Serge, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel, RIGONDET David

Etaient excusée : MINVIELLE Gisèle

Pouvoirs : MINVIELLE Gisèle à BUSSERON Philippe

Philippe BUSSERON est élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1-09/02/2018

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BAYET

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13-1 et L 123-13-3,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 5/02/2016

Vu la modification n°1 du plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 10/02/2017

Vu l'arrêté du maire du 30/11/2017 engageant la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme en vue d'un additif au rapport de présentation

Vu le bilan, présenté par le maire au conseil municipal, de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme est prêt à être approuvé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'approuver la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme, telle qu'elle est annexée à la présente délibération
- Le dossier de plan local d'urbanisme modifié comprend un additif au rapport de présentation
- Le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture de Moulins
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
- La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en préfecture, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Délibération n° 2-09/02/2018

ACQUISITION D'UNE MAISON AU BOURG

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu les restes à réaliser 2017, où figure le montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble sis 7 place Bellevue à Bayet, cadastré AA 55, 56, 57 pour 265 m² pour un prix de 23 000.00 € (vingt-trois mille euros) et 3 000,00 € (trois mille euros) de frais d'acte.

Conseil municipal du 9 février 2018

Délibération n° 3-09/02/2018

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – SOUTIEN AUX TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE ET D'AUTONOMIE SUR LE PARC LOCATIF COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte définitivement le projet de réhabilitation de la maison 7 place Bellevue à Bayet pour en faire deux logements locatifs, valide son plan de financement, s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son budget et sollicite le concours financier du département.

- Nature des investissements : réhabilitation du 7 place Bellevue (138 406 € HT),
- Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :
 - Conseil Départemental : 41 521 €, soit 30 %
 - DETR : 29 065 €, soit 35 % bonifié de moitié auquel s'applique 0.40 de solidarité
 - Autofinancement 67 820 €
- Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 4-09/02/2018

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Pour la réhabilitation du 7 place Bellevue à Bayet, Monsieur le Maire explique qu'il est possible de faire une demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander la subvention suivante, et à signer tous les documents relatifs à celles-ci :

DETR pour un montant de travaux de 138 406 € HT, dans le cadre de l'efficacité énergétique, subvention de 35 % bonifié de moitié car diminution de la consommation du bâtiment de plus de 40 %, avec application du coefficient de solidarité de 0,40, soit une demande de 29 065 €.

Et valide le plan de financement suivant pour le projet :

Dépenses :

Coût total des travaux HT de mise aux normes bâtiments..... 138 406 €

Recettes :

Subvention du département de l'Allier (efficacité énergétique)..... 41 521 €

Subvention DETR (35 % sur efficacité + coefficient 0,40)..... 29 065 €

Total des aides publiques (limitées à 80 %) 70 586 €

Autofinancement de la commune..... 67 820 €

Délibération n° 5-09/02/2018

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - VOIRIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte définitivement le projet de réfection et sécurisation de la rue du Jo, valide son plan de financement, s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son budget et sollicite le concours financier du département.

- Nature des investissements : l'aménagement de la rue du Jo (427 787.80 € HT),
- Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :
 - Conseil Départemental : 30 000 €, soit 30 % plafonné à 100 000 € HT
 - Amendes de police : 30 000 €, soit 30 % plafonné à 100 000 € HT
 - DETR : 55 188 € sur 306 600 € HT
 - Autofinancement : 308 184 € HT
- Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 6-09/02/2018

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – AMENDES DE POLICE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte définitivement le projet de réfection et sécurisation de la rue du Jo, valide son plan de financement, s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son budget et sollicite le concours financier du département.

- Nature des investissements : l'aménagement de la rue du Jo (427 787.80 € HT),
- Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :
 - Conseil Départemental : 30 000 €, soit 30 % plafonné à 100 000 € HT
 - Amendes de police : 30 000 €, soit 30 % plafonné à 100 000 € HT
 - DETR : 55 188 € sur 306 600 € HT
 - Autofinancement : 308 184 € HT
- Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 7-09/02/2018

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – SECURITE ET AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE

Pour l'aménagement de la rue du Jo, Monsieur le Maire explique qu'il est possible de faire une demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour une opération de « sécurité et amélioration de la sécurité routière » paragraphe « prévention des risques et secours ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander la subvention suivante, et à signer tous les documents relatifs à celles-ci :

DETR pour un montant de travaux éligible de 306 600 € HT, dans le cadre de la sécurité et amélioration de la sécurité routière 45 %, avec application du coefficient de solidarité de 0,40, soit une demande de 55 188 €.

Et valide le plan de financement suivant pour le projet :

Dépenses :

Coût des travaux éligibles HT 306 600.00 €

Recettes :

Conseil Départemental Voirie..... 30 000.00 €

Conseil Départemental Amendes de polices..... 30 000.00 €

Subvention DETR (45 % + coefficient 0,40)..... 55 188.00 €

Total des aides publiques (limitées à 80 %) 115 188.00 €

Autofinancement de la commune..... 191 412.00 €

Délibération n° 8-09/02/2018

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - ECOLE

Pour la rénovation et l'isolation de la quatrième salle de classe à l'école primaire de Bayet, Monsieur le Maire explique qu'il est possible de faire une demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander la subvention suivante, et à signer tous les documents relatifs à celles-ci :

DETR pour un montant de travaux de 8 085.33 € HT, dans le cadre de la rénovation de l'école, subvention de 50 % avec application du coefficient de solidarité de 0,40, soit une demande de 1 617 €.

Et valide le plan de financement suivant pour le projet :

Dépenses :

Coût total des travaux HT de mise aux normes bâtiments..... 8 085 €

Recettes :

Subvention DETR (50 % sur + coefficient 0,40)..... 1 617 €

Total des aides publiques (limitées à 80 %) 1 617 €

Autofinancement de la commune..... 6 468 €

Délibération n°9-09/02/2018

GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF AU CONTROLE DU RADON ET DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ERP

Dans le cadre de l'évolution réglementaire et législative relative aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public et aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public et après concertation avec les collectivités du territoire, la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne se propose de coordonner un groupement de commandes pour la réalisation des prestations de mesures de polluants dans les locaux recevant des enfants de moins de six ans et de surveillance du radon dans les locaux d'enseignement et d'accueil (crèches, accueil de loisirs, multi accueil...).

Le groupement de commande permet ainsi de mettre en œuvre une procédure unique pour toutes les collectivités souhaitant participer et s'inscrit dans le cadre d'une mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics au sein de l'intercommunalité.

La Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne, dans son rôle de Coordonnateur, assure l'organisation et à la mise en œuvre de la procédure de passation des marchés publics, nécessaire au choix des prestataires, jusqu'à la notification desdits marchés.

Chaque membre du groupement demeure responsable de l'exécution de ses propres prestations objet des marchés ainsi que du règlement des dépenses correspondantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative à la réalisation des prestations de mesures de polluants dans les locaux recevant des enfants de moins de six ans et de surveillance du radon dans les locaux d'enseignement et d'accueil (crèches, accueil de loisirs, multi accueil...),

Conseil municipal du 9 février 2018

Monsieur le Maire propose :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la réalisation des prestations de mesures de polluants dans les locaux recevant des enfants de moins de six ans et de surveillance du radon dans les locaux d'enseignement et d'accueil (crèches, accueil de loisirs, multi accueil...), annexée à la présente délibération
- **D'adhérer** au groupement de commandes
- **De donner** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement de commande et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **De donner** mandat à Mme la Présidente de la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne ou son représentant pour signer et notifier les marchés dont la collectivité sera partie prenante
- **De s'engager** à régler les sommes dues au titre des commandes dont la collectivité est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les projets 2018 :

Au niveau acquisition de matériel : l'achat d'une bétonnière et d'une tronçonneuse est prévue.

Au niveau voirie des devis ont été demandés pour la rue des Luminaires, la rue des Bouillots et l'aménagement de la rue du Jo.

Au niveau des bâtiments : l'acquisition et la réhabilitation de la maison place de Bellevue. L'isolation de la quatrième salle de classe.

Au niveau du fleurissement : un projet de plantation de rosiers vers le parking rue des Edelins, une clôture occultante dans le passage entre la rue des Edelins et la place de la mairie, des jachères dans les cheminements piétonniers du centre, un aménagement place de l'église et la création des panneaux avec le plan de la commune.

Monsieur le Maire ouvre un débat sur les communes nouvelles, suite à la réunion à Saint-Pourçain-sur-Sioule pour la création d'une commune nouvelle avec 22 communes environnantes. Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas participer à la commune nouvelle de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Monsieur le Maire fera un courrier en ce sens à Monsieur le Maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Concernant le feu d'artifice 2018, la question se pose de le reconduire ou pas. Le comité des fêtes étant en sommeil. Monsieur le Maire réunira les élus et les associations pour prendre une décision commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a eu des dégradations aux vestiaires du stade. Une plainte a été déposée en gendarmerie et une déclaration a été faite à l'assurance. Des portes en fer seront installées à la place des portes en bois.

Monsieur BUSSERON signale que le City Stade n'est pas fini à cause des intempéries, les tracés n'ont pas été faits. Avec les subventions et aides diverses reçues l'opération revient à la commune à 23 % du coût total.

Les travaux d'accessibilité au stade devraient débutés très rapidement.

Madame MENAT informe qu'une réunion avec la communauté de communes et les différents partenaires va avoir lieu concernant l'installation de la fibre.

Elle parle également de la mutualisation d'un bus avec la Magic pour les associations et d'un inter-village qui aura lieu le 16 juin prochain.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS A LA REUNION
DU 9 février 2018**

BIDET Grégory	
BRUN Claudine	
BUSSERON Philippe	
DANIEL Bernard	
DEBOURGES Serge	
DUBOCAGE Angélique	
HORNBERGER Olivier	
LACOMBE Christophe	
LAMOUCHE Bruno	
MENAT Marie-Noëlle	
MINVIELLE Gisèle	absente
POUYET Michel	
RIGONDET David	